

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 9 DECEMBRE 2024

Le 9 décembre 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 03 décembre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à CLEMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à de MIEULLE Roger).

Absents excusés : DIARD Françoise,

Absent : de RICHEMONT Xavier.

Secrétaire de Séance : LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine.

DCM N° 2024 – 084 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de DAUMERAY avait décidé par délibération en date du 8 octobre 2015 d'accorder à Monsieur Jean-Claude DENIS une indemnité de gardiennage pour le service qu'il assurait et qu'il assure toujours en l'église St Martin à DAUMERAY.

Une indemnité annuelle d'un montant de 300 € lui a donc régulièrement été versée.

A ce jour, du fait de la création de la commune nouvelle de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY en date du 1^{er} janvier 2017, il convient de prendre une nouvelle délibération pour assurer la continuité de ce versement.

Monsieur le Maire propose donc de continuer à verser à Monsieur Jean-Claude DENIS une indemnité de gardiennage d'un montant annuel de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

La présente délibération sera transmise en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

